

le recouvre de terre, comme d'un voile discret et d'un manteau protecteur, et il lui déplairait de hâter, par l'action du feu ou par une violence quelconque, l'œuvre déjà si prompte de la mort sur ce qui fut, sur ce qui sera, dans l'épreuve et la récompense, l'associé d'une âme immortelle, formée à l'image de Dieu.

Et voilà pourquoi l'Eglise a fait des cimetières comme un sanctuaire, une "église des morts" prolongement de l'"église des vivants". Elle avait, pour leur consécration, des rites presque aussi solennels que pour la dédicace de ses temples : ils sont insérés dans le *Pontifical romain* ; et, à défaut de consécration, elle exigeait qu'ils fussent bénits (1), suivant une formule que donne le *Rituel romain*. "Seigneur Dieu, lisons-nous dans l'une de ces oraisons, nous vous prions de garder ce cimetière de vos serviteurs de toutes les souillures et de toutes les embûches des esprits immondes. et d'accorder aux corps humains transportés dans cet enclos une paix ininterrompue, afin que tous ceux qui ont reçu le baptême et ont persévéré dans la foi catholique jusqu'à la fin de leur vie, et dont les corps auront été confiés au repos de ce cimetière, reçoivent, au son des trompettes angéliques, la récompense des joies éternelles pour leurs corps et pour leurs âmes."

Et quand ce champ béni avait été violé, elle prescrivait des rites et des prières pour sa "réconciliation" ; elle suppliait la divine Justice de ne point rendre les défunts solidaires de cette faute : "Seigneur clément, disait-elle, ressuscite, non pas en les damnant, mais en les glorifiant, les corps de ceux qui sont ou seront inhumés dans ce lieu." Non pas qu'elle voulût faire supposer que la profanation du cimetière où les corps dorment leur dernier sommeil puisse entraîner, pour les âmes, la perte du bonheur éternel : elle entendait rappeler aux vivants, avec le respect des défunts, le souci de leur propre salut ; car le cimetière chrétien—elle veut qu'on y prête attention—ne montre pas seulement la vanité de ce qui passe : il ne cesse de prêcher la réalité de ce qui demeure.

Ce lieu béni était dédié à la Sainte Trinité ; au milieu se dressait la croix—grâce à Dieu, elle se dresse encore maintenant dans la plupart des cimetières.—Les morts reposaient

(1) Aujourd'hui, en France, le prêtre bénit chaque tombe, puisque le cimetière est laïcisé.